

PRESTATIONS ET HONORAIRES (2017)

TRANSACTION

- VENTES (Appartements, maisons, fonds de commerce, locaux commerciaux...)

- de 0 € à 250 000 € 6 % TTC*

- A partir de 250 001€ 5 % TTC*

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction.

TERRAIN : Forfait par parcelle 5 000€ TTC

Avis de valeur : 180 € HT*

Dont TVA= 20 %

- LOCATION (à usage d'habitation)

8€ /m² pour la constitution du dossier, visite, rédaction du bail

3€ /m² pour la rédaction de l'Etat des lieux d'entrée

50€ TTC pour la négociation à la charge du Bailleur

Les honoraires de location à usage d'habitation, selon la loi du 6 juillet 1989, art.5, sont à partager entre le locataire et le propriétaire (50% à la charge de chaque partie).

- GESTION 6 % du loyer et charges mensuelles encaissées (TVA comprise)

* Tva à 20%